Lettre-circulaire.

Numéro d'inventaire : 1979.06671
Auteur(s) : Victor Duruy
Type de document : correspondance
Éditeur : non renseigné (Paris)
Période de création : 3e quart 19e siècle
Date de création : 1867
Description : Le bord supérieur des feuilles est bruni et légèrement déchiré. En-tête imprimée et date manuscrite. Aux lignes 6 et 8 du texte, on voit deux traces de crayon bleu. Des traces de caractères manuscrits barrent verticalement le centre de la page.
Mesures : hauteur : 315 mm ; largeur : 200 mm
Notes : V.Duruy s'enquiert, auprès du doyen de l'université, de son sentiment sur l'état des études classiques. Les détracteurs de l'Université prétendent qu'elles sont en décadence; lui pense, sur la foi de renseignements envoyés à l'administration centrale qu'elles sont aussi bonnes qu'aux "époques les plus prospères". La lettre est à l'en-tête du cabinet du ministre de l'instruction publique, et est datée du 17 novembre 1867.
Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1

CABINET
du Ministre
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris le 17 Novembre 1867

Monsieur le Doyen,

Les adversaires de l'Université s'obstinent à plaider cette cause que les études classiques sont en décadence parmi nous. Les résultats des concours généraux de Paris et des départements, le mérite des copies couronnées, l'accroissement du nombre des élèves de Rhétorique et de Philosophie, la vétérance dans ces deux classes que l'on ne connaissait pas autrefois dans les Lycées de Province, et qui s'y montre aujourd'hui, la réforme du baccalauréat et l'introduction dans les épreuves écrites d'une dissertation française de philosophie, enfin tous les renseignements envoyés à l'administration Centrale par les autorités scolaires me donnent à penser que nos études classiques, loin de défaillir, s'affermissent et s'élèvent, ou, tout au moins, sont au niveau des époques les plus prospères. Je vous serai obligé, Monsieur le Doyen, de me répondre par le retour du courrier, si ce sentiment est le vôtre, et s'il résulte pour vous de l'examen des copies et des diverses épreuves du baccalauréat-ès lettres comparées, ne fût-ce que par vos souvenirs, aux anciennes épreuves, que les accusations de l'Université ont tort ou raison.

Agréez, Monsieur le Doyen, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction Publique.

V. Duruy